



# Règlement du Troc et Puces de Kernevez

Organisé par la SLVie Cornouaille sous l'égide de la CMCAS Finistère Morbihan, le Troc et Puces de Kernevez a pour objectif de faire connaître la salle de Kernevez, et favoriser les échanges conviviaux entre agents et ayants droits.

## Article 1 - Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'organisation du troc et puces.

La vente au déballage est ainsi définie (Article L310-2 du code du commerce) : « Ventes de marchandises effectuées dans les locaux ou sur des emplacements non destinés à la vente au public de ces marchandises ou au rachat de ces marchandises ainsi qu'à partir de véhicules spécialement aménagés à cet effet ».

L'organisateur se plie aux obligations légales en matière d'organisation, à savoir :

- Sa durée limitée (ne pouvant dépasser 2 mois par année civile dans le même local ou sur un même emplacement).
- La déclaration préalable à la mairie de la commune du lieu de la vente.

## Article 2 - Date et lieu

La manifestation se déroulera le dimanche **27 septembre 2026** au 9 rue Nobel à Quimper. La manifestation aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques, sauf décision contraire des organisateurs, pour des raisons de sécurité ou cas de force majeure.

## Article 3 - Participants

Cette manifestation s'adresse aux particuliers ouvrants et ayants droits, et personnes extérieures inscrites par les ouvrants et ayants droits. Seront exposants les personnes physiques et adultes. En cas de désistement, le remboursement des inscriptions ne sera admis que si le comité organisateur a été prévenu avant **le samedi 12 Septembre 2026**.

## Article 6 - Installation et horaires

- Installation des exposants : entre 7h00 et 8h45
- Ouverture au public : de 9h00 à 17h00
- Démontage : à partir de 17h00, après le départ du public

Les exposants doivent impérativement respecter les horaires. Aucun départ anticipé ne sera

autorisé, sauf accord des organisateurs.

### Article 7 - Emplacements

- Les emplacements seront numérotés et attribués, par tirage au sort, par les organisateurs.
- Les exposants doivent rester dans les limites de l'espace attribué et respecter les consignes de sécurité.
- Une place de stationnement sera attribué par emplacement pour un véhicule.

### Article 8 - Produits autorisés et interdits

#### **Produits autorisés :**

- Objets personnels d'occasion
- Matériel, outils, livres, vêtements, objets liés aux métiers ou à la vie quotidienne

#### **Produits interdits :**

- Produits neufs
- Produits dangereux, inflammables ou illicites
- Armes, munitions, contrefaçons
- Nourriture et boissons (sauf autorisation spécifique de l'organisateur)
- Animaux

### Article 9 - Responsabilité

- Les exposants sont responsables des objets qu'ils exposent et vendent.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.
- Chaque exposant devra être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle.

### Article 10 - Sécurité et propreté

- Les exposants s'engagent à respecter les règles de sécurité du site.
- Les issues de secours doivent rester dégagées en permanence.
- Chaque exposant devra laisser son emplacement propre et évacuer ses déchets en fin de manifestation.
- 

### Article 11 - Respect et comportement

Tout comportement inapproprié (agressif, alcoolisé ou contraire à l'esprit convivial de la manifestation) pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant, sans remboursement.

### Article 12 - Acceptation du règlement

La participation au Troc et Puces implique l'**acceptation pleine et entière du présent règlement**. Tout exposant ne respectant pas ce règlement pourra être exclu de la manifestation.



## Inscription et attestation

### Troc et Puces de Kernevez

Je soussigné(e) NOM PRENOM.....

Né(e) le : ..... à ..... Département :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Ville : .....

Téléphone portable : .....

Mail :.....

Pièce d'identité : Carte d'identité  Permis de conduire  Passeport

N° de la pièce : ..... Délivré le .....

Délivré Par .....

Déclare sur l'honneur pour les particuliers :

- Ne vendre que des objets personnels
- Ma non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile en cours.

Je souhaite réserver :

	Prix unitaire	Nombre	Prix total
Réservation tables (Limitée à 2 tables par emplacement)	5 € par table		

Et je reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur joint et déclare l'accepter sans réserve.

A .....

Le .....

Signature :

*Documents à renvoyer complétés, signés et avec votre règlement en point d'accueil ou par mail à [slvie.cornouaille@gmail.com](mailto:slvie.cornouaille@gmail.com)*